

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE**

Séance du 21 mai 2022

Le 21 mai 2022, à 11 h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mmes BOUGEARD Karine, MM. MALECOT Didier, BAZIN Jean-Yves, BRUNEAU Joël, Mmes LAMOUREUX DIARD Marie-Paule, CAPELE Edith, Mme HAMON Aurélie

Membres excusés : DUBOS Alexandre, BARRET Alexandre

Membres absents :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 8
Nombre de pouvoirs :
Nombre de conseillers municipaux votants : 8

Date de convocation : 16/05/2022

Mme BOUGEARD Karine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2022/13

OBJET : Subvention exceptionnelle comité des fêtes

Le comité des fêtes a transmis à la mairie un courrier dans le cadre de la randonnée gourmande du 18 juin 2022 prochain. La communication débute, des affiches ont été réalisées. Les dépenses fixes sont élevées et aucune action au préalable n'a été réalisée pour faire entrer de la nouvelle trésorerie en raison de la situation sanitaire de ces derniers mois. Mme Capele interroge M. Bazin, président du comité des fêtes et aussi membre du conseil municipal sur l'avancée de la fusion entre L'AJSL et le comité des fêtes. Mme Capele souhaite avant de prendre une décision que la lumière soit faite sur la trésorerie de ces deux associations et en particulier l'AJSL. M. Le Squer s'assure immédiatement d'où en est la fusion. La réponse apportée est claire à ce jour les deux associations sont en cours de fusion, le dossier n'est à ce jour pas à la préfecture. M. Le Squer souhaite savoir clairement qui organise la randonnée gourmande. M. Bazin précise que l'organisateur est bien le comité des fêtes. Les membres de l'AJSL seront présents pour un soutien organisationnel. Un nouveau bureau sera formé au moment de la fusion.

M. Le Squer reprend énonce donc avant le vote d'une éventuelle subvention, qu'à ce jour l'AJSL n'a pas encore fusionnée officiellement avec le comité des fêtes et que les démarches sont en cours.

Après délibération, au vu du caractère exceptionnel de cette manifestation, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 300 euros.

Organisations élections

Suite au souhait d'investissement de plusieurs habitants, les habitants inscrits sur la liste électorale vont être sollicités pour tenir la permanence électorale, M. Le Squer est chargé de contacter les habitants et de gérer le planning des permanences qui sera communiqué ultérieurement par mail.

N° 2022/14

OBJET : Point sur l'aménagement du centre bourg- lot espace vert

Une procédure de rupture du contrat avec LEROY PAYSAGE et de récupération des pénalités de retard est en cours. M. Trinquart est chargé de faire avancer le dossier.

M. Le SQUER a eu un contact avec l'entreprise Lardeux qui accepterait de poursuivre le chantier quand son planning lui permettra.

Pour maintenir le bourg dans un état correct, le conseil municipal décide en attendant la disponibilité d'une nouvelle entreprise de faire appel à une société extérieure à la commune pour un entretien minimum.

Le conseil municipal sollicite le fonds de concours pour l'achat des jardinières qui seront mises en place devant la mairie.

N° 2022/15

OBJET : Délibération forfait nettoyage salle communale

Une location de salle a laissé la salle dans un état de non propreté conforme au contrat de location.

Après délibération, il est décidé d'appliquer le forfait ménage de 150 euros en complément de la location.

N° 2022/16

OBJET : Point concernant Licence 4

M. le Squer a participé à une réunion d'information sur la Licence 4. La licence 4 de la mairie est enregistrée depuis 2014.

Une buvette temporaire, licence 3 peut être délivrée par la mairie pour les manifestations exceptionnelles se déroulant sur la commune.

L'UMIH a interpellé M. Le Squer sur la validité de la licence 4 de la Selle Guerchaise.

Deux possibilités à ce jour :

- Vendre la licence 4
- Louer la licence 4

Le conseil valide la location de la licence 4 à un tiers. Une annonce va être déposée et l'UMIH diffuse l'information.

Questions diverses

Commission tourisme : Mme Lamoureux-Diard résume sa participation à la commission tourisme. Elle informe les membres du conseil de la mise en place d'un « schéma tourisme » pour améliorer et favoriser les services du tourisme sur Vitré communauté. Les tarifications de chaque activité ont été validées. Le service des archives de Vitré agglomération prépare la venue d'une exposition.

Le 18 septembre se déroulera la journée du patrimoine.

Fin de la séance à 12h 30

Prochain conseil : Samedi 25 juin 2022 à 11 h

La secrétaire
Karine BOUGEARD

Le Maire
Ludovic LE SQUER